



Fraction

**Lola Artigao, Lucien Max,
Annette Willems-Kirsch**

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 26 février 2026

Initiative BZ# 10_20 26

Monsieur le bourgmestre,
Messieurs les échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe l'initiative suivante concernant :

l'organisation d'un « public viewing » des matchs de la Coupe du Monde de football (juillet 2026)

Cette demande motivée se base sur l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, version consolidée applicable au 14/08/2023.

Tout en priant le collège des bourgmestre et échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction Besser Zesummen

Lola Artigao
Conseillère communale



Initiative BZ# 10_2026

Concernant l'organisation d'un « public viewing »
des matchs de la Coupe du Monde de football
(juillet 2026)

**Introduite par la fraction Besser Zesummen
le 26 février 2026**

La Coupe du Monde de football constitue un événement sportif d'ampleur internationale, capable de rassembler largement au-delà des sensibilités et des générations.

À l'occasion de la prochaine Coupe du Monde, qui se déroulera du 11 juin au 19 juillet 2026, et qui sera organisée conjointement par les États-Unis, le Canada et le Mexique, notre fraction propose que notre commune prenne l'initiative d'organiser un « **public viewing** » des 3 derniers matchs, dont voici le calendrier :

- Demi-finales : 14 et 15 juillet 2026 (21h00)
- Finale : 19 juillet 2026 (21h00)

L'organisation d'une retransmission publique des matchs, organisée de manière participative, en associant la Coordinatrice sportive, la Commission des sports et loisirs et de la jeunesse, et la Commission du vivre ensemble interculturel, ainsi que le club de football et autres associations locales poursuivrait plusieurs objectifs :

- **Renforcer la cohésion sociale** et favoriser le vivre-ensemble autour d'un événement sportif fédérateur ;
- **Créer une dynamique conviviale et intergénérationnelle** au sein de la commune ;
- **Soutenir la vie locale et associative**, en impliquant activement les acteurs communaux ;
- **Valoriser l'image de la commune** à travers un événement rassembleur et accessible à toutes et tous.

Cette approche collaborative renforcerait le sentiment d'appropriation par la population et consoliderait les partenariats locaux.

Au regard de ces éléments, nous sollicitons la délibération du conseil communal, afin de constituer un groupe de travail chargé de sa mise en œuvre et d'examiner tous les aspects organisationnels (au niveau logistique, technique, concernant le choix du lieu, les autorisations et droits audiovisuels, la sécurité et la coordination des différents acteurs (buvette, restauration, etc.).